



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 19 juin 2007 — N° 23

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Société d'habitation du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2006.

(Dépôt n° 252-20070619)

M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Régie des rentes du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007 ;

(Dépôt n° 253-20070619)

Le Plan d'action 2007-2008 de la Régie des rentes du Québec ;

(Dépôt n° 254-20070619)

Le rapport annuel de gestion du Comité Centraide Secteurs public et parapublic, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2005 ;

(Dépôt n° 255-20070619)

Les états financiers du Comité Centraide Secteurs public et parapublic, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2005 ;

(Dépôt n° 256-20070619)

19 juin 2007

Le rapport annuel de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2006.

(Dépôt n° 257-20070619)

Mme James, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

(Dépôt n° 258-20070619)

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dépose :

Le rapport annuel de la Place des Arts, pour l'exercice financier terminé le 31 août 2006 ;

(Dépôt n° 259-20070619)

Le rapport annuel du Grand Théâtre de Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 août 2006.

(Dépôt n° 260-20070619)

M. le président dépose :

Le rapport du Directeur général des élections du Québec, en vertu de l'article 381 de la *Loi électorale* (L.R.Q., c. E-3.3), sur les résultats officiels du scrutin à la suite des élections générales du 26 mars 2007.

(Dépôt n° 261-20070619)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 286 du Règlement, M. le président informe l'Assemblée qu'il n'y aura pas de séance de la commission plénière consacrée à l'étude des crédits de l'Assemblée nationale.

En conséquence, M. le président dépose les rapports des commissions permanentes qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2007-2008 :

19 juin 2007

- Le rapport de la Commission des institutions ;
(Dépôt n° 262-20070619)
- Le rapport de la Commission des finances publiques ;
(Dépôt n° 263-20070619)
- Le rapport de la Commission des affaires sociales ;
(Dépôt n° 264-20070619)
- Le rapport de la Commission de l'économie et du travail ;
(Dépôt n° 265-20070619)
- Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ;
(Dépôt n° 266-20070619)
- Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire ;
(Dépôt n° 267-20070619)
- Le rapport de la Commission de l'éducation ;
(Dépôt n° 268-20070619)
- Le rapport de la Commission de la culture ;
(Dépôt n° 269-20070619)
- Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement.
(Dépôt n° 270-20070619)

Dépôts de pétitions

Mme Gonthier (Mégantic-Campton) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 10 membres de la coopérative d'habitation de La Fontaine à Lac-Mégantic, concernant la reconduction du programme AccèsLogis.

(Dépôt n° 271-20070619)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Beaupré (Joliette) dépose :

19 juin 2007

L'extrait d'une pétition, signée par 36 citoyens et citoyennes de la circonscription de Joliette, concernant la reconduction du programme AccèsLogis.

(Dépôt n° 272-20070619)

Puis, il dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 27 citoyens et citoyennes de la circonscription de Joliette, concernant la reconduction du programme AccèsLogis.

(Dépôt n° 273-20070619)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, M. Légaré (Vanier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 172 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande de commission d'enquête sur la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

(Dépôt n° 274-20070619)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Lapointe (Crémazie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 120 citoyens et citoyennes du quartier Ahuntsic, à Montréal, et des environs, concernant la remise en liberté de Clermont Bégin.

(Dépôt n° 275-20070619)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. L'Écuyer (Saint-Hyacinthe) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 483 citoyens et citoyennes de Saint-Hyacinthe et de la région, concernant le maintien du Centre d'hébergement Andrée-Perreault à Saint-Hyacinthe.

(Dépôt n° 276-20070619)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Benjamin (Berthier) dépose :

19 juin 2007

L'extrait d'une pétition, signée par 21 citoyens et citoyennes de la circonscription de Berthier, concernant la reconduction du programme AccèsLogis.
(Dépôt n° 277-20070619)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Merlini (Chambly) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 119 citoyens et citoyennes de Richelieu, concernant la réduction de la vitesse sur le chemin des Patriotes à Richelieu.
(Dépôt n° 278-20070619)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Drainville (Marie-Victorin) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Diamond (Marguerite-D'Youville) et M. Bergeron (Verchères) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 20^e anniversaire de la parution du rapport *Notre avenir à tous* connu comme le Rapport Brundtland du nom de madame Gro Harlem Brundtland, la présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, qui publiait ce rapport sur le développement durable en 1987.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

19 juin 2007

M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QU'aujourd'hui, ce mardi 19 juin 2007, dès le début des affaires du jour, l'Assemblée se constitue en commission plénière pour entreprendre l'étude des crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2008 selon les modalités suivantes :

QUE, pour une durée de deux heures trente minutes, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille échange avec les députés de l'opposition ;

QUE, par la suite, et ce, pour une durée de trois heures, le ministre de la Santé et des Services sociaux échange avec les députés d'opposition ;

QU'ensuite, le président de la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée que la commission n'a pas fini de délibérer ;

QUE dès le début de la période des affaires du jour de la séance du mercredi 20 juin, l'Assemblée procède au débat restreint sur les rapports regroupés des commissions qui ont procédé à l'étude des crédits budgétaires et mette aux voix l'amendement, le cas échéant, puis les rapports regroupés amendés ou non et le projet de loi de crédits qui y fait suite et qu'en conséquence, l'Assemblée poursuive, si nécessaire, ses travaux après 13 heures, malgré la suspension prévue à l'article 21 du Règlement ;

QUE, dès 15 heures, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin de poursuivre et compléter l'étude des crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2008 selon les modalités suivantes :

QUE la ministre des Finances, ministre des Services gouvernementaux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor échange avec les députés d'opposition et ce, pour une durée de deux heures trente minutes ;

19 juin 2007

QUE dès après, le président de la commission plénière mette aux voix l'ensemble des crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2008 ;

QU'ensuite, la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée et que celle-ci se prononce sans débat sur ledit rapport ainsi que sur le projet de loi de crédits qui y fait suite, le tout conformément à l'article 291 du Règlement ;

QUE, à tout moment, le président de l'Assemblée ou de la commission plénière puisse suspendre les travaux ;

QUE dans le cadre des échanges pour l'étude des crédits supplémentaires, les remarques préliminaires soient fixées selon les modalités suivantes :

QUE lors de l'échange avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille, de même que lors de l'échange avec la ministre des Finances, ministre des Services gouvernementaux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, les remarques préliminaires soient réparties de la façon suivante : 15 minutes à chaque groupe parlementaire et une réplique d'une durée maximale de 5 minutes à la ministre ;

QUE, lors de l'échange avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, les remarques préliminaires soient réparties de la façon suivante : 20 minutes à chaque groupe parlementaire et une réplique d'une durée maximale de 5 minutes au ministre ;

QUE les dispositions contenues dans la présente motion puissent s'appliquer malgré toute incompatibilité avec une disposition du Règlement ;

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

19 juin 2007

Avis touchant les travaux des commissions

M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 6, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale.

—————

M. le président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail afin d'informer les membres sur les activités et le fonctionnement de la Commission et de procéder à l'organisation des travaux ;
- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin d'informer les membres sur les activités et le fonctionnement de la Commission et de procéder à l'organisation des travaux ;
- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de rencontrer la Protectrice du citoyen et de procéder à la vérification des engagements financiers des ministères et organismes.

—————

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits supplémentaires

Conformément à l'ordre adopté précédemment, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier les crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2008.

19 juin 2007

Étude en commission plénière

Le président de la commission plénière, M. Picard, troisième vice-président, rend la directive suivante concernant la répartition du temps entre les groupes parlementaires pour l'étude des crédits supplémentaires:

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Conformément à la motion du leader du gouvernement qui établit le cadre de l'étude des crédits supplémentaires, les débats en commission plénière s'effectueront sous la forme d'échanges entre les députés de l'opposition et le ministre concerné. Chacun de ces échanges peut donner lieu à des remarques préliminaires qui seront soustraites du temps à répartir.

La présidence doit retenir un critère objectif pour répartir le temps de parole entre les groupes parlementaires. Dans la mesure où, selon les termes de la motion, les échanges se feront entre les ministres et les députés de l'opposition, le temps sera réparti entre les deux groupes de l'opposition en fonction de leur part respective au sein de l'opposition, soit 53 % pour l'opposition officielle et 47 % pour le deuxième groupe d'opposition.

Les interventions de chaque groupe parlementaire s'effectueront en blocs de 20 minutes maximum comprenant les questions et les réponses du ministre, selon la pratique suivie par les commissions. La présidence de la commission plénière fera en sorte que le temps utilisé pour les réponses d'un ministre soit équilibré par rapport aux questions qui lui sont posées, de manière à favoriser les échanges entre les députés et le ministre.

L'ordre des blocs sera déterminé en suivant la règle de l'alternance entre les deux groupes de l'opposition, dans la mesure où du temps sera encore disponible pour un groupe. Puisqu'il s'agit de l'exercice d'un contrôle parlementaire, le premier bloc sera attribué à l'opposition officielle. Le deuxième bloc ira au deuxième groupe d'opposition.

Le temps utilisé pour les rappels au règlement sera imputé sur le temps global consacré au débat.

La commission plénière entreprend l'étude des crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2008.

19 juin 2007

Avec la permission de M. Picard, président de la commission plénière, Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Les annexes du rapport du Comité national de pilotage de la stratégie d'intervention *Agir autrement* au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;
(Dépôt n° 279-20070619)

Des tableaux présentant la proportion des écoles secondaires 2004-2005 de la stratégie d'intervention *Agir autrement* (SIAA), francophones et anglophones, par commission scolaire, par direction régionale et aux Services à la communauté anglophone.

(Dépôt n° 280-20070619)

À 13 heures, M. Picard, troisième vice-président, suspend les travaux de la commission plénière jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 07.

Étude en commission plénière

Conformément à l'ordre adopté à la présente séance, la commission plénière poursuit l'étude des crédits supplémentaires n° 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2008.

À 18 heures, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

19 juin 2007

La séance reprend à 20 h 05.

Étude en commission plénière

Conformément à l'ordre adopté à la présente séance, la commission plénière poursuit l'étude des crédits supplémentaires n° 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2008.

M. le président de la commission plénière avise M. Picard, troisième vice-président, que la commission n'a pas fini de délibérer sur les crédits supplémentaires n° 1.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 4, Loi abrogeant la Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 4 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 4 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

La motion est adoptée.

19 juin 2007

Commission plénière

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 4, Loi abrogeant la Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes.

La motion est adoptée.

Le projet de loi n° 4 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 20 juin 2007, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 21 h 41, M. Picard, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 20 juin 2007, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET